

RÉSOLUTION

Le travail en questions

RAPPORTEURES

Cécile GONDARD-LALANNE et Élisabeth TOMÉ-GERTHEINRICHES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

JUIN 2023


cese
Conseil économique
social et
environnemental

2023-018
NOR : CESL1100011X
Mardi 27 juin 2023

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026
Séance du 27 juin 2023

Le *travail* en questions

Résolution du Conseil économique, social
et environnemental sur proposition
de la commission Travail et Emploi

Le bureau

Question dont le Conseil économique, social
et environnemental a été saisi par décision
de son bureau en date du 30 mai 2023
en application de l'article 3 de l'ordonnance
n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au Conseil
économique, social et environnemental.
Le bureau a confié à la commission Travail
et Emploi, la préparation d'une résolution,
Le travail en questions.

La commission Travail et Emploi,
présidée par Mme Sophie Thiéry,
a désigné Mme Cécile Gondard-Lalanne et
Mme Elisabeth Tomé-Gertheinrichs comme
rapporteuses.

sommaire

Exposé des motifs	4
Résolution	6
1. Développer de nouvelles organisations du travail en repensant le rapport au travail	6
2. Engager dès maintenant la mutation des métiers vers une transition juste	7
3. Dynamiser la démocratie au travail	8
4. Lutter contre toutes formes d'inégalités, de discriminations et de précarités	9
Conclusion	10
Déclarations des groupes	12
Scrutin	26
Annexe	28

exposé des motifs

Depuis près de 40 ans la question de l'emploi a monopolisé le débat social et les politiques publiques visant à agir sur le marché du travail, priorité étant donnée à l'accès et au développement de l'emploi. Force est de constater aujourd'hui les limites de ces politiques publiques qui ont pensé l'emploi en dehors des réalités du travail et des risques de précarité. Des transformations profondes bouleversent la nature et les organisations de travail : dérèglements climatiques, pénurie des ressources et de l'énergie, ruptures technologiques (numérisation et intelligence artificielle) et vieillissement de la population active percutent la vie au travail et le travail dans la vie. Les conditions de mobilité et de logement renforcent les phénomènes observés. Cela se vérifie de façon différenciée selon les territoires et, aggravée dans les territoires ultra-marins.

La pandémie et le confinement ont agi comme accélérateurs de ces transformations et le travail est désormais au centre de toutes les préoccupations : sens et finalité du travail, rapport au travail, attractivité des métiers, conciliation des temps de vie... Une amélioration significative des conditions de travail est attendue à très court terme pour faire face aux difficultés de recrutement dans certains métiers et au défi du maintien dans l'emploi des seniors, dans le privé comme dans le public. Loin d'une remise en cause de la place centrale que les Français et Françaises accorderaient au travail, l'enquête Eurofound 2021 relève que, si les conditions d'emploi en France sont meilleures que dans la moyenne des autres pays de l'Union européenne, les conditions de travail sont ressenties comme moins favorables.

Le travail est une activité humaine qui suppose la coopération et le partage. Il est au fondement de la société. Dans sa dimension économique, il est à l'origine de la création de richesses qui permettent aussi de financer la solidarité. Mais aujourd'hui, le sujet n'est pas seulement celui du travail rémunéré. Comment, en effet, reconsidérer l'utilité sociale et économique d'activités choisies, telles que le bénévolat et l'engagement citoyen ou parfois subies, telles que la relation d'aide vis-à-vis d'un proche ? Ces questions sont complémentaires aux enjeux contemporains de la conciliation des temps de vie. Il existe donc plusieurs façons d'envisager le travail, ce qui rend le sujet à la fois complexe et passionnant.

Le CESE a traité ces sujets dans plusieurs de ses avis, a organisé un événement sur le lien entre climat et travail le 14 février dernier en partenariat avec les Assises du travail, et a accueilli chercheurs et partenaires sociaux le 10 mai lors de la conférence sur « Le travail dans tous ses états ».

Dans le prolongement, le CESE souhaite contribuer au débat national en partageant les principaux enseignements des échanges menés dans son enceinte. La réflexion qui conduit à cette résolution est organisée à partir des quatre axes stratégiques que la commission Travail et Emploi s'est fixés pour cette mandature : accélération des nouvelles organisations du travail et interaction avec le rapport au travail ; mutations des métiers dans l'urgence d'une transition juste ; redynamiser la démocratie au travail ; lutter contre les inégalités et la précarité des actives et des actifs. Pour chacun de ces axes, sont présentés les principaux points de consensus issus des travaux et des pistes complémentaires.

1. DÉVELOPPER DE NOUVELLES ORGANISATIONS DU TRAVAIL EN REPENSANT LE RAPPORT AU TRAVAIL

Principaux points de consensus

Les organisations du travail connaissent des évolutions accélérées notamment en raison des nouvelles possibilités techniques (travail à distance, dématérialisation, développement du numérique et aujourd'hui de l'intelligence artificielle). Par ailleurs, l'organisation des activités économiques s'est complexifiée en raison de l'allongement des chaînes de sous-traitance. Ces évolutions impactent, voire intensifient le travail et peuvent contribuer à réduire l'autonomie de celles et ceux qui le font.

Ces changements accélérés doivent être anticipés et accompagnés pour éviter qu'ils ne conduisent à une perte de sens, au sentiment d'un travail empêché et à une déqualification. Ce phénomène a pu, par exemple, être observé dans les métiers de la cohésion sociale. Ils se traduisent alors par une dégradation des conditions de travail (atteinte à la santé physique et mentale) et un risque de désengagement vis-à-vis du travail. Dans ce contexte, l'effort de prévention et d'accompagnement des entreprises et des travailleurs implique notamment un déploiement rapide de la réforme du système de santé au travail. En outre, lorsqu'ils ne sont pas appréhendés, ces changements peuvent induire l'obsolescence des qualifications et une pénibilité du travail accrue. Dans ce contexte, faciliter la formation tout au long de la vie est aussi un axe à privilégier.

Les organisations de travail doivent aussi permettre de limiter les risques sur la santé des travailleurs et participer à la transformation des situations de travail afin de tenir les engagements de lutte contre les dérèglements climatiques. Cette évolution est totalement articulée à un nouveau rapport à la consommation des ressources et aux mobilités domicile-travail et mobilités dans le cadre professionnel.

Pistes pour de futurs débats

- L'enjeu de la conciliation des temps de vie : quels outils pour y parvenir (coworking, télétravail, semaine de 4 jours, production 3D) avec une meilleure prévention des risques psychosociaux ?
- Ce que le numérique et l'IA font et pourraient faire au travail : risques et opportunités.
- Renouveler les pratiques managériales en développant la responsabilisation, la confiance, l'autonomie et le temps laissé à la relation à autrui qui donnent du sens à l'engagement au travail.
- Engager et conduire résolument des actions de prévention de la désinsertion professionnelle.
- Engager une réflexion sur l'impact des évolutions démographiques sur le travail.

2. ENGAGER DÈS MAINTENANT LA MUTATION DES MÉTIERS VERS UNE TRANSITION JUSTE

Principaux points de consensus

Les métiers de demain devront répondre aux besoins d'une économie plus sobre et compatible avec les impératifs écologiques. Cette évolution requiert une mobilisation collective des acteurs pour qu'ils conduisent ensemble une réflexion approfondie sur le sens, la finalité et les mutations du travail, en lien avec le questionnement renouvelé sur le travail qui traverse notre société et notre époque. Ceci interroge le rôle social de l'entreprise, de l'administration et la part que les travailleurs y prennent. L'adhésion au travail, notamment pour les jeunes générations, exigera de plus en plus souvent la mise en cohérence de l'exercice de son métier avec les objectifs de la transition écologique et ce, afin que le travail ne constitue pas lui-même un obstacle à leur atteinte.

L'épisode de la pandémie a révélé le caractère essentiel de certaines professions, souvent à prédominance féminine, pour la collectivité. Or, ces professions sont apparues très insuffisamment valorisées. Reconsidérer la manière dont celles et ceux qui les exercent sont accompagnés dans leurs perspectives d'évolution ou de transition professionnelle, reconnus et justement rétribués est une nécessité pour résoudre les difficultés de recrutement qui affectent aujourd'hui ces professions.

Accomplir sa vie professionnelle dans un environnement en mutation suppose la possibilité pour toutes et tous d'entretenir et de développer ses compétences et ses qualifications. Il s'agit de donner aux travailleuses et travailleurs un horizon de moyen terme et de leur ouvrir des possibilités de reconversion et de carrière. Faire face à ces enjeux suppose d'accepter de transformer en profondeur notre modèle. Dans ce contexte de transition écologique, le renouvellement des métiers et des compétences doit pouvoir être assuré de manière à sécuriser les parcours des personnes sur l'ensemble de leur vie professionnelle et à pourvoir aux besoins essentiels d'une économie durable et de services publics efficaces. Dans ce but, il est urgent d'engager une politique volontariste à même de réduire les tensions observées sur le marché du travail dans les filières et les territoires.

Pistes pour de futurs débats

- Engager un véritable pilotage de l'évolution des métiers dans les transitions en cours en évaluant les impacts de leurs mutations sur les activités et les emplois.
- Le maintien de l'employabilité de toutes et tous dans la transition écologique est un enjeu majeur : comment garantir l'accès effectif à une formation professionnelle adéquate et à des parcours de transition professionnelle choisis dans le cadre des mutations en cours ? Responsabilité des pouvoirs publics et modalités d'accompagnement des employeurs et des travailleurs.

3. DYNAMISER LA DÉMOCRATIE AU TRAVAIL

Principaux points de consensus

Le CESE rappelle l'importance du dialogue social, du dialogue professionnel et de l'écoute des salariés pour faire face aux défis majeurs des transformations économiques, sociales et environnementales. Ses travaux lui ont permis de poser plusieurs constats :

- les instances représentatives du personnel sont aujourd'hui trop éloignées des situations de travail ;
- la négociation collective, qu'elle soit au niveau interprofessionnel, des branches - le cas échéant dans une déclinaison territoriale - ou des entreprises est à privilégier quant au sujet des conditions de travail ;
- le paritarisme est un acquis important de bonne gouvernance et de création de droits. Dans la branche AT-MP de la sécurité sociale le paritarisme doit rester au cœur de la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques professionnels et de maintien dans l'emploi ;
- le dialogue social et professionnel ne couvre pas toutes les travailleuses et tous les travailleurs et notamment les plus précaires.

Pistes pour de futurs débats

- Comment faire progresser la démocratie dans les entreprises et les administrations ?
- Quel renforcement du dialogue social (pratiques et périmètre) en matière de conditions de travail ?
- Comment développer dans le secteur privé et la fonction publique le dialogue professionnel et l'écoute des salariés dans des espaces de discussion rénovés sur les organisations de travail ? Quelle articulation entre le dialogue social et le dialogue professionnel ?
- Comment assurer la représentation de tous les travailleurs et travailleuses, y compris les plus « atypiques » : précaires, TPE, intérim, sous-traitants, nouvelles formes de travail indépendant ?

4. LUTTER CONTRE TOUTES FORMES D'INÉGALITÉS, DE DISCRIMINATIONS ET DE PRÉCARITÉS

Principaux points de consensus

Une action volontariste pour lutter contre les inégalités et la précarité au travail est d'autant plus essentielle qu'elle conditionne la possibilité et l'acceptabilité d'une transition écologique. Pour les actifs et actives précaires, les conditions d'emploi et de travail difficiles, de rémunération se conjuguent aux problèmes de logement, de mobilité et à des situations familiales complexes (familles monoparentales, situation de proche aidant). Par ailleurs, statistiquement ces populations sont beaucoup plus exposées aux risques d'accident du travail et de maladies professionnelles, tout en accédant plus difficilement aux soins. Enfin, la possibilité de loisirs et de vacances est plus fortement restreinte pour la plupart de ces travailleurs.

Les situations de discrimination dans l'emploi et au travail sont un facteur d'aggravation supplémentaire. Au total, les situations de précarité au travail touchent plus fortement les jeunes, les femmes, les proches aidants, les personnes d'origine étrangère et les personnes en situation de handicap. En outre, sur le marché du travail, les seniors se distinguent par des difficultés bien supérieures en matière de retour à l'emploi.

En raison du coût du logement, certaines populations vivent des situations de quasi-relégation territoriale qui les placent dans des conditions de mobilité domicile-travail souvent très défavorables et écologiquement problématiques. Leur rapport au travail peut s'en trouver substantiellement affecté.

Pistes pour de futurs débats

- Penser le travail de demain dans sa fonction d'intégration sociale et de réduction des inégalités sociales et territoriales.
- Rechercher les moyens d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, notamment des populations les plus précaires.
- Agir concrètement contre les discriminations au travail. Identifier les moyens de résoudre définitivement les inégalités salariales entre les femmes et les hommes et les inégalités de trajectoire professionnelle.

conclusion

Les travaux du CESE convergent vers la nécessité de consommer, de produire et de travailler autrement, tout en assurant, dans un objectif de performance globale, la pérennité de notre économie et la qualité de nos services publics. Le travail est traversé de tous les questionnements de notre époque. Il constitue notre quotidien et intéresse donc toutes les composantes de la société.

Fort de ses récents travaux et de sa représentation de la société civile indispensable pour reconsidérer le travail dans ses dimensions, sociale, sociétale, économique et environnementale, le CESE souhaite contribuer au débat national. Pour observer, penser et accompagner ces transformations majeures, il propose d'organiser et d'accueillir des rencontres annuelles sur le travail en s'appuyant sur ses avis et des démarches participatives.

Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale et Entreprises

Les quatre axes présentés dans cette résolution représentent des axes politiques forts pour le CESE dans un domaine majeur pour nos concitoyennes et concitoyens : le travail. Rappelons-le avec satisfaction : les Françaises et les français se déclarent heureux de leur travail. Illustrons-le selon l'enquête de l'institut Montaigne « 77 % des sondés se déclarent satisfaits au travail, statistique qui n'a que très peu évolué ces dernières années malgré la crise sanitaire. Ce sentiment de satisfaction va de pair avec un autre résultat de l'enquête : deux tiers des actifs jugent que le travail occupe « une juste place » dans leur vie. Par cette résolution, le CESE souhaite continuer à contribuer au débat national en rappelant ses points de consensus et envisageant ses travaux futurs, avec raison, tant de nombreux chantiers restent à conduire pour mieux accompagner les évolutions du travail.

Les groupes Agir et Entreprises souhaitent souligner que toutes les hypothèses d'évolution des organisations du travail à moyen terme sont révélatrices de tendances profondes et d'évolution des modes de travail. Ces changements majeurs, entraînés par de nouveaux acteurs économiques variés et agiles, seront également structurants pour l'ensemble des entreprises qui devront nécessairement trouver les moyens de s'adapter pour se maintenir. Les entreprises vont devoir trouver

les ressources humaines pour appréhender ces changements et les intégrer en leur sein. Cela constitue un véritable défi, en France où la formation aux compétences des métiers de demain accuse un retard handicapant. Les groupes Agir et Entreprises approuvent ainsi notamment les pistes retenues dans l'axe II.

Repenser le rapport au travail est aussi une nécessité. Les défis du numérique et de l'intelligence artificielle sont aussi à interroger comme le souligne l'axe I de cette résolution. Les groupes Agir et Entreprises souhaitent souligner l'importance qui devra être donnée à l'accompagnement des entrepreneurs de PME et TPE pour relever ces défis. En effet, ces entreprises n'ont pas forcément les moyens de recruter les personnes compétentes pour les accompagner en interne, et elles dépendent davantage de mesures d'accompagnement et d'incitation exogènes. Dans le prolongement de la numérisation, le même problème est rencontré en matière de cybersécurité, qui constitue pourtant un enjeu majeur.

Par ailleurs, il semble aussi essentiel d'engager une réflexion sur l'impact des évolutions démographiques sur le travail. Cela aussi aura des répercussions sur les questions migratoires, sur l'emploi des jeunes et des seniors.

Les groupes Agir et Entreprises partagent le constat de l'importance du dialogue social. Selon une récente enquête sur le moral des chefs d'entreprise, ils sont à plus de 95% à estimer que la qualité du dialogue social dans leur entreprise est bonne. Le dialogue doit être encouragé et il doit aussi prendre en

compte le sens au travail et le bien-être au travail. Il doit aussi permettre de lutter contre les discriminations et s'engager résolument par exemple sur des campagnes de sensibilisation à l'emploi des séniors ou d'autres profils fragilisés.

Enfin, les groupes Agir et Entreprises rappellent la nécessité de mieux accompagner les transitions-reconversions professionnelles, angle mort de la loi de 2018. L'urgence étant de mieux organiser les passerelles entre secteurs d'activité, prévenir les risques et replacer les entreprises et leurs besoins au cœur de la politique de formation professionnelle. C'est une conviction qui permettrait de mieux penser le travail de demain dans sa fonction de réduction des inégalités sociales et territoriales, comme le pointe cette résolution.

En remerciant les rapporteuses pour leurs travaux de qualité, les groupes Agir et Entreprises votent cette résolution.

Agriculture

Le groupe partage l'ensemble des pistes présentées dans cette résolution pour de futurs débats mais estime que d'autres thématiques peuvent émerger et qu'il est important de ne pas s'interdire de les traiter.

Pour le secteur agricole, parmi les pistes recensées dans la résolution, la question des conditions de travail est prioritaire. Pour assurer le renouvellement des générations, condition du maintien de notre agriculture et de la défense de notre souveraineté alimentaire, il faut favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et attirer de nouveaux salariés.

Un des leviers d'attractivité des métiers de l'agriculture sont les conditions de travail parmi lesquelles on trouve à la fois la pénibilité et l'organisation du travail et la conciliation des temps de vie. Tous les efforts engagés pour améliorer cet aspect essentiel sont déterminants pour éviter, en partie tout du moins, les difficultés rencontrées par les agriculteurs qui peuvent conduire jusqu'au mal-être.

Cette dimension de la qualité de vie au travail doit être intégrée dès le départ, au niveau de la formation initiale agricole, et être enrichie régulièrement, tant auprès des exploitants que des salariés par la formation continue et adapté en fonctions des productions et des tailles d'exploitation. Par ailleurs, il ne faut pas sous-estimer l'efficacité d'un dialogue informel constant qui existe, sur ce point de la qualité de vie au travail, dans les TPE agricoles.

L'environnement de l'exploitation est aussi déterminant pour de bonnes conditions de travail : la dynamique économique du bassin de vie dans lequel elle se trouve, la proximité des entreprises d'amont et d'aval, les solutions de mobilités, l'accessibilité des services publics et au public forment le cadre de vie de l'exploitant, du salarié, du conjoint et des enfants. Chaque élément a un impact sur la façon de vivre son métier au quotidien et constitue un levier d'attractivité qu'il faut prendre en compte.

Le groupe a voté pour.

Alternatives sociales et écologiques et Environnement et Nature

L'exercice n'était pas si simple, puisqu'il s'agissait de réduire à quatre pages analyses et préconisations consensuelles travaillées dans cette institution, autour d'un sujet aussi fondamental que le travail, pour en faire une résolution. Pour nos groupes, la démarche collective mise en œuvre pour le faire est à saluer. Et ce, d'autant plus que le travail est traversé par des enjeux sociaux comme économiques, technologiques comme écologiques, qui posent questions. Si toutes ne sont pas traitées, soit parce qu'elles sont divergentes ou pas encore posées, soit qu'elles relèvent d'autres cadres que le nôtre, celles qui le sont prouvent au moins une chose : c'est par la mobilisation de tous les acteurs, et pas seulement des « partenaires sociaux » identifiés légalement, que nous parviendrons à relever ou au moins affronter les défis devant nous. Cette stratégie est aussi une façon, pour le CESE, de faire sa part pour prendre soin de notre démocratie tellement mise à mal par ailleurs, et nous nous en réjouissons.

Nos groupes considèrent également que ce texte ne se fonde pas sur les plus petits dénominateurs communs entre des groupes qui peuvent avoir des intérêts différents voire divergents. Il offre de ce point de vue des éléments qui nous semblent participer de la conscience de nos responsabilités en tant qu'acteurs engagés dans le domaine social, économique ou environnemental comme les ont présenté, pour les

quatre parties de cette résolution, les rapporteures. Nous sommes particulièrement sensibles à la façon dont ce texte rappelle combien la justice sociale est intimement liée à la transition : la transition sera juste ou ne sera pas, dans le contexte du travail comme partout ailleurs.

En votant ce texte, nos groupes sont conscients d'une résolution qui nous oblige toutes et tous. Ils y prendront sa part, c'est aussi le sens de leur vote favorable. Ils tiennent à remercier la présidente de la commission, notamment pour avoir eu l'idée de ce travail, le co-rapportage fructueux, l'équipe administrative comme toute la commission Travail et Emploi.

Artisanat et professions libérales

Jamais les questions de sens et de qualité du travail n'ont pris autant de place dans le débat public que ces dernières années.

L'amélioration de la situation de l'emploi n'y est pas étrangère ; les salariés étant davantage aujourd'hui en capacité de faire preuve d'exigences quant à leurs choix d'emploi et de conditions de travail. Et les évolutions profondes qui traversent la société y contribuent également : vieillissement de la population active, impératifs de transition écologique et climatique, ou encore numérisation d'un nombre croissant d'emplois.

Autant de bouleversements en cours qui vont impacter les emplois, comme les méthodes de travail et les modes d'organisation, et qui sont de nature non seulement à susciter des craintes et des

attentes de la part des travailleurs, mais aussi à questionner les entreprises sur les facteurs de leur efficacité et de leur compétitivité dans un monde en transformation.

Il est impératif de se saisir de ces questions. Et notre groupe est convaincu que le dialogue social sera le meilleur vecteur, pour cela.

C'est pourquoi, la dynamique de négociation interprofessionnelle des douze derniers mois (avec 3 ANI signés) doit se poursuivre, sur la base de l'agenda partagé actuellement en préparation.

Les entreprises de moins de 11 salariés constituant la grande majorité du tissu économique du pays, il est également nécessaire de prendre en compte leurs spécificités dans le logiciel de la négociation ; cela renvoie notamment à la question de la représentativité patronale, au niveau des branches.

Quant aux thèmes sur lesquels il faut avancer, nous rejoignons la Résolution.

La mutation des métiers, en lien avec les transformations écologiques et numériques, exige une mobilisation à la hauteur des enjeux. Il s'agit d'anticiper et de piloter les évolutions, en mobilisant notamment les outils de prospective des branches (observatoires, EDEC...), mais aussi de prévoir et d'accompagner les reconversions professionnelles et le développement des compétences, afin de sécuriser les parcours.

La question de la conciliation des temps de vie, qui est facilitée dans nos TPE, est aussi une aspiration forte des travailleurs - et pas seulement des jeunes générations - à laquelle il conviendra d'apporter des réponses adéquates selon les secteurs, les fonctions et les tailles d'entreprises.

Plus largement, la thématique des conditions de travail sera un axe essentiel à la fois pour renouer avec l'attractivité de certains métiers, mais aussi pour

répondre à l'enjeu de l'allongement de la vie active.

Sur cet enjeu, le dialogue direct avec les salariés – que nous vivons au quotidien dans nos TPE – est un facteur-clé pour appréhender les besoins et opérer les ajustements ou mettre en œuvre les évolutions favorables ; ceux-ci peuvent être facilités par les outils et dispositifs d'accompagnement mis en place par les commissions paritaires régionales (CPRIA, CPR-PL...).

Enfin, il sera nécessaire de considérer que les parcours professionnels seront de moins en moins linéaires, avec des périodes alternant notamment salariat et travail indépendant. Déjà, nous observons de plus en plus de cadres qui se reconvertisent dans l'Artisanat, à la recherche d'une activité concrète, porteuse de sens et leur offrant une véritable autonomie organisationnelle. Cette autonomie est d'ailleurs un critère essentiel qui les distingue des travailleurs des plateformes, lesquels sont très souvent dans une situation de salariat déguisé, comme l'a rappelé récemment une position du Conseil de l'Union européenne.

Le Groupe se réjouit que le CESE, par cette Résolution et les événements qu'il a organisés et organisera à l'avenir, mette en exergue les questions contemporaines qui se posent au travail.

Il a donc voté la Résolution.

Associations

Le groupe des associations a voté cette résolution sans réserve, tant le débat sur le travail nous semble essentiel. La constitution française du 24 juin 1793 débutait par : « le but de la société est le bonheur humain ». La finalité de notre organisation collective n'est donc pas d'affirmer la puissance de tel ou tel, mais bien de garantir le bien-être de l'ensemble

des citoyennes et des citoyens. Nos vies sont politiques, elles dépendent des choix collectifs en tant que sociétés souveraines. Le bien-être de chacun n'est pas qu'une affaire privée, les politiques publiques y contribuent fortement. Consentir, voici l'enjeu majeur de l'emploi. Trop de travailleurs et de travailleuses précaires subissent l'emploi au lieu de le choisir. En plus de subir, ils sont éloignés de toutes représentations, les rendant invisibles et dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits.

La croissance des travailleurs pauvres en Europe contribue à faire éclater la représentation selon laquelle le travail serait une activité utile qui permet de gagner sa vie. La répartition des revenus depuis 30 ans désavantage de plus en plus le travail au profit du capital. Aujourd'hui dans notre société anthropocène et capitaliste, nombre d'emplois rémunérés sont désignés comme néfastes à notre subsistance, en ne permettant pas à notre planète de se régénérer.

Il serait essentiel de territorialiser davantage les politiques de l'emploi, afin qu'à l'image de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, soient créés des emplois en adéquation avec les besoins du territoire et montrer que tous peuvent y contribuer.

Au nom de la supposée valeur travail : des jeunes vont cumuler des stages, réaliser des tâches productives utiles en renonçant à l'emploi ; nombre d'employés pour garder leur travail, acceptent de réaliser des tâches qu'ils réprouvent ou nuisent à leur santé ; les allocataires de minimas sociaux sont désignés comme fainéants

et il s'agit avec France Travail de renforcer l'invention de tâches ou des ponts vers l'emploi avec des rémunérations indignes et des sanctions.

Aujourd'hui l'ère du capital annonce la fin d'un monde, les inégalités sociales deviennent inacceptables, le sens de nos existences ne cesse d'être interrogé par nos activités quotidiennes. Repenser le travail peut être une ressource pour penser et agir.

Décloisonnons nos activités humaines, en reconnaissant les contributions de chacune et chacun pour faire société ensemble. Redéfinissons ensemble ses usages sociaux, politiques, scientifiques et institutionnels pour trouver des réponses inédites aux vertigineux défis écologiques, sociaux et existentiels actuels.

Enfin, le groupe des associations ne peut que se réjouir de l'approche de ce texte qui prend la question du travail dans son acception la plus générale. Celle-ci s'inscrit dans la pleine continuité de l'avis sur l'engagement bénévole qui définissait le travail ainsi : « le travail quel que soit son statut est celui qui resserre les liens entre les membres de la société en multipliant les cas d'assistance mutuelle, de coopération commune et en rendant plus clair en chaque individu la conscience de l'utilité de cette coopération ». Le travail n'est donc pas la production de richesse, le travail est ce qui donne sens à notre société et notre démocratie.

CFDT

Effet induit du mouvement sur les retraites, la question du travail s'impose aujourd'hui comme une priorité évidente, médiatisée, et qui doit appeler des réponses dans la vie concrète des travailleurs et travailleuses.

La CFDT fera toujours remarquer que l'on aurait pu et dû commencer par là... Mais le CESE est pleinement dans son rôle en décidant de prendre toute sa place dans ce débat.

C'est l'objet même de la présente résolution du Bureau, que nous avons voté, et qui affirme pleinement ce rôle :

Oui, depuis longtemps le CESE attire l'attention sur la question du travail au-delà de la question de l'emploi,

Oui, le CESE porte des analyses et des propositions fortes et utiles sur l'organisation du travail, sur la santé au travail, sur les transformations du travail, sur la démocratie au travail,

Oui, le CESE continuera de construire des compromis dynamiques sur ces questions encore largement ouvertes devant nous,

Oui, enfin, le CESE est parfaitement légitime en proposant d'être le lieu et l'organisateur d'un rendez-vous annuel sur le travail.

Nous tenons à saluer les rapporteuses de cette résolution pour leur implication et leur sens du travail collectif qui nous ont permis d'aboutir à ce texte de qualité.

Nous aurions souhaité que la question du partage de la valeur soit présente dans la résolution, nous ne nous en tenons pas pour quittes et nous continuerons à porter ce sujet.

Les urgences auxquelles nous sommes toutes et tous confrontés imposeront que nous trouvions le moyen d'aborder des questions qui fâchent sans nous en tenir au simple constat des lignes rouges des

uns et des autres, sur la fiscalité, sur la bonne utilisation des aides publiques, sur les moyens de développer un dialogue social de proximité et de qualité.

Permettez-nous de citer Marylise Léon, notre nouvelle secrétaire générale :
« l'heure n'est plus aux transitions elle est aux transformations ... les solutions c'est maintenant qu'il nous faut les construire ».

CFTC

Le changement d'attitude de nos concitoyens à l'égard du travail – révélé par les crises économiques, sociales, environnementales et les avancées technologiques – montre que l'heure de ré-enchanter le travail est venue.

Il ne s'agit pas de revenir à une forme de travail idéale qui n'a jamais vraiment existé, mais de redonner du sens au travail. Qu'il puisse être exercé décemment, contribuer à renforcer la dignité de la personne et aider à la nécessaire conciliation des temps de vie.

Pour atteindre ces objectifs, il convient d'être innovant et de ne pas appliquer à la situation présente des recettes du passé : il faut de toute urgence travailler et produire autrement, que la productivité ne soit plus une fin en soi.

Cela passe par une rémunération qui permette au travailleur et à sa famille de vivre décemment. Sur ce sujet, comme sur tous les autres, les réflexions à entamer doivent concerner toutes les travailleuses et tous les travailleurs, pas seulement ceux ayant un job 2.0 ; mais les deuxièmes lignes, dont on a vu le travail essentiel au regard de l'absence de reconnaissance qui leur est trop souvent témoignée en retour, doivent également bénéficier des changements.

Dans ce contexte, la formation devient un rouage majeur du changement ; or, la loi de 2018 n'a pas permis d'en démocratiser

l'accès. De même, l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance de la pénibilité et la prévention, aujourd'hui largement insuffisantes, deviennent d'autant plus cruciales avec l'allongement de la durée de vie au travail.

Rien ne pourra se faire sans un dialogue social performant. Les ordonnances de 2017 ont cassé une logique d'entraide pour aller vers une logique électoraliste et de compétition syndicale éloignée des préoccupations de santé et de sécurité, alors que c'est bien la coopération de l'ensemble des partenaires sociaux qui permet de faire émerger des solutions.

La CFTC a donc voté la résolution sur le monde du travail du CESE et soutient la proposition de tenir des rencontres annuelles sur ce sujet.

CFE-CGC

Cette résolution nous confronte une fois encore aux défis complexes liés à la question du travail et à son évolution : rémunération transparente et juste, augmentation salariale, conciliation des temps de vie, conquête de l'espace numérique, politiques de reconquête industrielle et d'innovation, accompagnement de la transition des emplois et des compétences, formation, recherche, intelligence artificielle, partage de la valeur, accroissement de la présence des salariés dans les conseils d'entreprise, place du dialogue social, restitution du pouvoir d'achat aux salariés et lutte contre les inégalités entre femmes et hommes.

Pour créer un environnement de travail juste et harmonieux, le renforcement du dialogue social

est indispensable. Les relations de travail doivent être fondées sur la confiance, le respect mutuel et l'écoute active. Pour notre groupe, il est donc impératif de supprimer les ordonnances Macron, de promouvoir la négociation collective, de faire renaître les CHSCT, d'encourager la participation des travailleurs aux décisions qui les concernent, notamment par l'augmentation de la présence des salariés dans les conseils d'entreprise, en veillant à la féminisation.

Notre groupe appelle également à conquérir et façonner l'espace numérique. Ce monde évolue rapidement et nous devons être prêts à saisir les opportunités qu'il offre. Cela signifie notamment d'investir dans les infrastructures, de développer des compétences particulières chez les travailleurs et de promouvoir l'innovation technologique. Contrairement aux pratiques actuelles, la possibilité pour les organisations syndicales de communiquer par courriel aux salariés sans l'accord de l'employeur devrait également être garanti. Nous devons être en mesure de naviguer et travailler dans cet espace avec confiance, tout en protégeant notre vie privée et en garantissant la sécurité des données.

Par ailleurs, il est impératif de redonner du pouvoir d'achat aux salariés grâce à un meilleur partage de la valeur. Les travailleurs doivent disposer de revenus suffisants pour soutenir leur niveau de vie et contribuer à la croissance économique. Aussi, nous devons examiner attentivement les politiques fiscales et salariales afin de créer un environnement qui favorise une répartition et partage

plus équitable des richesses et permette aux salariés de bénéficier des fruits de leur travail.

Enfin, pour la CFE-CGC, il est crucial de créer un environnement propice à un équilibre sain entre travail et vie personnelle et de permettre une meilleure mobilité et de garantir un accès au logement. Cela implique de promouvoir des politiques de congé parental et des conditions de travail qui permettent aux individus de s'épanouir tant sur le plan professionnel que personnel.

En travaillant et en dialoguant ensemble, en cultivant la confiance, en plaçant l'humain au cœur de nos préoccupations et en faisant la promotion des politiques et des pratiques inclusives, nous serons alors en mesure de bâtir un avenir meilleur pour toutes et tous. Engageons-nous collectivement à œuvrer en faveur d'une société équitable, dynamique et résiliente, où chaque individu aura la possibilité de réaliser son plein potentiel et de créer une juste valeur à son travail.

Le groupe CFE-CGC votera cette résolution.

CGT

Avant tout saluer la commission qui a su se rassembler pour produire au bout du processus de confrontations, une pensée utile. Nous aurions pu échouer, nous avons réussi.

Cette résolution porte l'ambition de poursuivre le débat sur le travail, son sens, sa finalité, en comprendre les transformations à l'œuvre, celle à venir afin de vivre dans un monde habitable.

Soulèvement de la terre, soulèvement du travail : des champs aux établies, des bureaux, des commerces aux hôpitaux, l'exigence du travailler autrement, du travailler mieux, pour vivre en bonne santé est revendiqué. Des exigences à

l'opposé de celles du gouvernement qui aura sauvagement imposé le travailler plus avec une retraite plus lointaine.

Aveugler par ce qu'il considère comme une victoire, il poursuit dans le mépris en stigmatisant maintenant celles et ceux qui sont en arrêts de travail et les professionnels de santé accusé de complicité avec les fenians. Alors qu'il devrait s'interroger sur les raisons de ces situations de crises

Car, le travail est questionné, à partir des enjeux de la conciliation des temps, du devoir de ralentir, du pouvoir d'agir porté par l'exigence de bien faire son travail. Ce qui interroge la stratégie de gouvernance par les nombres des organisations du travail qui sacrifie la nature et la santé des travailleuses et des travailleurs sur l'autel de la compétitivité. Interrogations renforcées par le bouleversement climatique, traversé par les inquiétudes légitimes sur notre avenir commun si l'adaptation et l'atténuation ne se conjugue pas.

Ainsi, avec cette résolution, le CESE se met à disposition pour favoriser la rencontre de celles et ceux qui pense aux possibles dépassements de cet existant de prédatons qui a plongé dans la misère, dans le « mal travail » des populations entières et simultanément détruit une partie de la nature et les espèces qui l'habitaient jusqu'alors.

Avec cette résolution, le CESE s'engage à favoriser le croisement des savoirs afin de penser le Travail en liant les préoccupations sociales avec le défi climatique dans une démocratie, mal menée.

Vaste problème qui nécessite analyses, confrontation, débat, combinant ; savoir et savoir-faire, connaissance et expérience, recherche et action, respect et écoute. Faire CESE. Le groupe l'a voté.

CGT-FO

Cette résolution aborde les multiples transformations et mutations que connaît le travail ces dernières années. Il est important de bien les connaître, les comprendre pour anticiper les impacts qu'elles peuvent avoir sur les personnes au travail et au-delà sur l'ensemble de la société. En effet ces évolutions doivent être appréhendées dans un objectif d'amélioration des conditions de travail et de développement d'un environnement de travail qui remet le travailleur au cœur du travail. Par le travail chacun doit pouvoir vivre décemment s'épanouir et progresser.

Bien sûr qu'il est nécessaire de repenser le travail et d'adapter son organisation aux évolutions en cours, mais cette ambition doit d'abord et avant tout partir des situations de vie au travail et des intérêts des travailleurs, portés par leurs représentants. Le dialogue social, la négociation collective et le paritarisme doivent être au cœur de tout changement afin notamment de faciliter son appropriation et son acceptation.

Sans doute le travail doit également intégrer les questions environnementales et les enjeux climatiques exigent l'adoption de pratiques et comportements qui se soucient des impacts que chacun peut avoir sur la nature. Le monde du travail doit être moteur sur ces questions mais la réussite de ces mutations dépend du niveau de justice sociale qu'elles permettent car rien ne pourra aboutir si les efforts sont injustement répartis. Cette question d'une transition juste était d'ailleurs au cœur de la conférence internationale du travail

qui vient de se terminer.

Pour conclure, le groupe FO insiste sur l'importance de penser le travail comme élément structurant des identités individuelles et sociales. Il doit être appréhendé dans une perspective de progrès social, intégrer les enjeux qui traversent la société, combattre les inégalités et permettre à chacun, de se former, de progresser, d'être protégé, d'évoluer dans un environnement sécurisé et de gagner décemment sa vie.

Le groupe FO votera favorablement cette résolution.

Coopération

Le 10 mai dernier, le CESE a organisé un événement durant lequel ont été débattues les principales évolutions qui marquent le monde du travail contemporain.

Qu'il s'agisse de sa place au sein de notre société, de son adaptation au changement climatique, de sa transformation à l'aune de l'intelligence artificielle, de son sens et de sa qualité, le travail n'aura jamais été aussi présent dans nos débats que durant ces derniers temps.

La présente Résolution en est le témoin.

En synthétisant les nombreux travaux effectués par notre Assemblée ces dernières années dont les 3 avis produits par l'actuelle commission Travail et Emploi, elle souligne à quel point le travail est un sujet structurant.

Si nous approuvons l'ensemble des points de consensus et pistes présentés, le point 3 intitulé « Dynamiser la démocratie au travail » retient plus particulièrement notre attention de coopérateurs.

En effet, la démocratie au travail est un sujet qui nous tient à cœur !

Une gouvernance d'entreprise durable et équilibrée, et pourquoi pas coopérative, permet à la fois aux entreprises de produire de meilleurs résultats, de les redistribuer plus équitablement et aux travailleurs de donner un sens à leur emploi.

De ce fait, nous sommes intimement convaincus que la participation des travailleurs doit être un facteur clef du travail au 21^{ème} siècle.

Les coopératives, entreprises démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions selon le principe « 1 homme/ femme = 1 voix » en sont un exemple concret et probant depuis le 19^{ème} siècle.

Faisons progresser la démocratie dans les entreprises pour le bien de tous !

Notre groupe a voté la Résolution.

Familles

Par cette résolution, le CESE - donc toutes les composantes de la société civile organisée - fait un arrêt sur image sur la longue évolution de notre rapport au travail. Il s'agit donc de capitaliser sur ce qui nous rassemble autour du sens du travail pour ensuite s'atteler aux défis, qui nous attendent et pour certains sont déjà là et de prendre la juste mesure de la crise du travail en France pour la dépasser.

Le groupe Familles s'est plus particulièrement penché que la question de la conciliation des temps de vie familial et professionnel. Loin d'être une question opportuniste, elle est fondamentale car elle permet d'embrasser toutes les aptitudes et dimensions de la vie de parents et d'aidant notamment au bénéfice du collectif de travail et de la société.

Sur ce sujet de la conciliation à tous les âges de la vie, nous ne partons pas de zéro car les politiques publiques se sont déjà emparées du sujet mais il existe des marges de progression importantes. 4 enfants sur 10 n'ont pas de mode d'accueil formel. Autre constat aujourd'hui sur ce terrain de la conciliation, 78 % d'aidants de parents âgés ne parlent pas de leur situation à leur supérieur hiérarchique.

Derrière cette question, les réponses qui y seront apportées permettront de progresser sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de lutter plus efficacement contre toute forme d'inégalités, de discrimination et de précarité notamment vis-à-vis des familles monoparentales et familles nombreuses.

Le groupe Familles a voté la résolution.

Non-Inscrits

Depuis la récente crise du covid, le rapport au travail a évolué et notre monde s'est transformé.

La digitalisation et la numérisation des services ne cessent de croître tandis que le management, les pénuries de ressources, le dérèglement climatique, le vieillissement de la population active ont des impacts négatifs sur le rendement des salariés.

Le travail a ainsi perdu de sa centralité car il y a une sorte de désillusion que l'on retrouve à la fois chez les nouvelles et anciennes générations.

De plus, on constate dans notre société actuelle que le numérique prend de plus en plus d'ampleur et bouleverse nos organisations, les rapports sociaux et donc de facto le travail lui-même.

L'intelligence artificielle ou la robotique transforment en profondeur les métiers existants et vont sans aucun doute en créer de nouveaux, dont on peine encore à dessiner les contours.

La révolution provoquée par le numérique sera d'une grande ampleur. Pour s'y adapter, les professionnels devront faire preuve d'une grande agilité et se former durant de nombreuses années.

Les enjeux environnementaux vont également se déployer dans nos modes de travail et c'est un véritable changement de paradigme qui remet au centre du débat l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Chers collègues, la question des nouveaux modes de travail est récurrente, elle se pose à chaque grand changement susceptible de faire évoluer les relations entre salariés et employeurs, et par répercussion, la place que l'on accorde au travail dans la société.

Cette évolution soulève des points importants car cela interroge plusieurs points :

- le droit du travail ;
- la lutte contre les inégalités et la précarité ;
- la mutation des métiers dans l'urgence d'une transition juste.

Plus que jamais, il apparaît que le travail constitue une caractéristique essentielle de l'homme et conditionnant, n'ayons peur des mots, l'identité humaine. Il est le garant de l'échange social et peut dans certains cas conditionner l'insertion sociale.

Nous saluons le souhait du CESE de vouloir s'emparer de ce sujet car il nous interroge, in fine, sur le modèle de société vers lequel nous souhaitons évoluer.

Notre groupe a voté cette résolution.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Des enfants à garder quelques heures après la sortie des classes ? Michel s'en charge un soir sur deux. Un lave-linge est cassé ? Camille s'attelle à le réparer. Préparer le repas pour les aînés de l'immeuble ? Andrée s'en occupe...

Toutes ces personnes travaillent, et pourtant saurions nous dire si elles sont en emploi ? Non. Trop souvent, et encore une fois lors des discussions construisant ce texte, le travail n'est envisagé que dans sa version marchande, c'est à dire par l'emploi et l'activité économique. Le monde bénévole autant que de nombreuses missions de travail relevant du soin à l'autre sont soumis à des impératifs de rentabilité et de performance vidant le travail réalisé de toute son humanité. Les conséquences sont profondes : désocialisation, dégradation dans la santé physique et mentale, sentiment de ne plus être un acteur de la société, mais simplement un

rouage à optimiser, l'expérience d'une citoyenneté réduite à une exploitation bienveillante.

Comment croire qu'il existe une frontière dans la tête des individus entre leur vécu du travail, autoritaire et brutal, et le contexte politique qui emprunte les mêmes outils et les mêmes finalités en demandant au citoyen.ne de produire plutôt que de faire progresser des valeurs humaines. Notre groupe souhaite que l'organisation du travail, son management, fasse l'objet d'un avis du CESE en tant que chambre du renouveau démocratique.

A ne pas vouloir emprunter cette réflexion, nous raterions l'occasion de mieux comprendre cette forme de désengagement social qui mène notre pays à la violence et aux votes pour les idées d'extrêmes droites.

Nous raterions également l'occasion de comprendre pourquoi, alors que les jeunes sont si attachés au travail, ils y renoncent, et ce n'est certainement pas à cause d'une prétendue perte de la « valeur travail », mais bien d'un rejet d'un système qui les opprime.

Le travail doit de nouveau être évalué à l'aune de ses effets sociaux, et non pas seulement économique et cette résolution a le mérite de soulever des questions pour y parvenir. C'est pour une société qui souhaite faire du travail un espace d'émancipation que le groupe OEMJ votera cette résolution.

Outre-mer

Depuis plus de 100 ans, on s'interroge sur le travail. Ces questionnements ont toujours été un fil conducteur qui a même conduit les États à créer une organisation Internationale dédiée.

La multitude d'analyses, de rapports, d'études et d'avis relatifs à ce sujet... mais également ceux issus du CESE ont consisté à agir sur le marché du travail en priorisant l'accès et le développement de l'emploi plutôt que la place du travail dans notre société.

Hélas ! si ces mesures ont peut-être atténué les résultats, les mutations profondes auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés nous obligent à s'emparer de la question de la nature et de l'organisation du travail.

Les crises sanitaires, climatiques voire internationales que nous traversons rendent la nécessaire transformation inéluctable si on souhaite entendre les souffrances, le désengagement et les interrogations des salariés sur le sens du travail.

Cependant, comment repenser le travail lorsque la question de l'accès à l'emploi dans les Outre-mer n'est pas réglée ? Les chiffres dans nos territoires entre 23 et 53 % des 15-24 ans sont aujourd'hui au chômage.

Les dispositifs déjà engagés dans le cadre des pactes ultramarins d'investissement dans les compétences ont, prioritairement ciblé les publics fragiles mais surtout ont sécurisé les parcours post-formation.

Mais faut-il conclure que ces mesures demeurent suffisantes à la fois pour réduire le chômage de masse et préparer aux nouvelles formes d'organisation du travail ?

Evidemment, qu'elles sont insuffisantes !

Dans les Outre-mer, afin de promouvoir une autre vision du travail et notamment celle des jeunes, il convient désormais de s'attacher à réinventer les modèles et les conditions économiques de ces territoires.

En votant cette résolution il faut être conscients de devoir élargir le champ de nos réflexions pour replacer les notions de valeur du travail, de dignité et de progrès associées au travail dans le débat public.

En votant ce texte il est impératif de trouver des perspectives à nos travailleurs en proie à tous les maux, à toutes les difficultés, à toutes les formes de violence et à la pauvreté.

Il y a de la responsabilité de notre institution et de celle du Gouvernement de fortement recréer de l'espérance dans notre pays.

Santé et citoyenneté

Comme le soulignait Michel Wieworka, il y a dix ans déjà, « on ne peut pas réduire la question du travail au lieu où il s'exerce [...] et aux rapports qui se jouent en son sein, c'est une question de société ».

Notre résolution s'inscrit résolument dans cette approche.

Les transitions environnementales, démographiques et technologiques ont des répercussions sur le marché du travail. Ces transitions impliquent un accompagnement et une gestion plus active des carrières et des formations tout au long de la vie professionnelle. Elles impliquent aussi d'agir pour réduire les inégalités sociales et territoriales, face à un travail précaire qui augmente, notamment chez les plus jeunes et les moins diplômés.

Aussi, pour réduire ces inégalités, il faut d'abord s'attaquer aux inégalités d'éducation et de formation. Il faut également s'attaquer à l'ensemble des discriminations, qu'elles portent sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine ou la situation économique et sociale de la personne.

A la suite de la crise sanitaire, la recherche de sens et de finalité du travail, déjà présente pour les plus jeunes générations, s'est révélée dans toute la population. C'est pour cette raison que les entreprises humainement et écologiquement responsable porteuses d'utilité sociale, notamment les organisations de l'ESS, attirent de plus en plus. La qualité de vie au travail, la reconnaissance, l'équilibre vie professionnelle/vie privée, sont, aujourd'hui plus qu'hier, des attentes fortes des citoyennes et des citoyens.

Plusieurs avis du CESE ont déjà évoqué les mutations en cours qui bouleversent le monde du travail et ses modèles d'organisation. On pense à l'IA mais aussi au développement des métiers du care ou d'une économie de services. A travers cette résolution, le CESE s'engage à poursuivre ses travaux en transversalité et à contribuer au débat national pour construire une société plus juste et plus résiliente. Le groupe Santé & Citoyenneté l'a voté.

UNSA

Le groupe UNSA a voté ce texte

En effet nous nous retrouvons en grande partie dans cette résolution. Que cela soit sur l'exposé des motifs ou dans la déclinaison des quatre grands axes et des pistes présentées.

Nous voudrions insister sur plusieurs points qui nous semble importants et qui pour nous, demanderons un regard particulier.

L'intelligence artificielle est déjà là dans nos vies, tant personnelle que professionnelle, et elle va, avec la transformation énergétique, bouleverser le monde du travail et les équilibres précaires de beaucoup de travailleuses et de travailleurs. Comme toute technologie, elle doit être au service des femmes et des hommes et donc être régulée, au service de la réduction des inégalités. Ces transformations impactent déjà fortement les trajectoires professionnelles, nécessitant la construction d'un véritable filet de protection sociale et professionnelle.

Le temps de travail doit être regardé à l'aune de toutes ces transformations et dans un meilleur équilibre des temps de vie, tout en garantissant aux salariés le respect de leur santé, de leurs conditions de travail et de la qualité de vie au travail. Ces conditions sont aussi favorables à la productivité.

La désinsertion professionnelle doit être combattue en amont certes la prévention est indispensable mais des solutions concrètes pour ceux qui malheureusement sont dans ce cas doivent aussi être trouvées. Le dialogue social en est l'un de ces leviers.

La démocratie sociale se doit d'être plus en phase avec la réalité du monde du travail et la représentation des salariés renforcée pour un meilleur équilibre et un meilleur fonctionnement, tournés vers le progrès

social. La place donnée à chacune et chacun dans le collectif, la prise en compte des avis et l'appropriation des décisions sont des atouts essentiels dans le monde à venir.

Enfin pour l'UNSA ce texte remet le CESE, s'il le fallait, au centre de ses missions. Nous devons, nous représentants de la société civile organisée, être moteur d'idées, moteur de solutions pour que ces changements du rapport au travail soient appréhendés et vécus dans un esprit constructif et apaisé. A défaut, le destructif n'est jamais loin.

Scrutin

**Scrutin sur l'ensemble de la résolution.
Le CESE a adopté.**

**Nombre de votantes
et de votants : 121**

Pour : 121

Contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 121

GROUPE	COMPOSITION
Agir autrement pour l'innovation	Mme Djouadi, MM. Hammouche, Levy-Waitz, Mmes Roux de Bezieux, Tordeux Bitker, Tutenuit.
Agriculture	M. Amécourt (d'), Mme Blin, MM. Dagès, Durand, Mme Fournier, M. Gangneron, Mmes Lion, Sellier, Vial.
Alternatives sociales	Mmes Gondard-Lalanne, Groison, M. Le Queau, Mme Orain.
Artisanat et Professions libérales	M. Fourny, Mmes Munoz, Niakaté, M. Repon.
Associations	Mme Belhaddad, MM. Deniau, Deschamps, Mmes Dorese Dewas, Jourdain Menninger, M. Miribel, Mme Sivignon, M. Thomasset.
CFDT	M. Aonzo, Mme Blancard, M. Cadart, Mmes Duboc, Gresset-Bourgeois, MM. Guihéneuf, Lautridou, Mariani, Mmes Meyling, Pajarès y Sanchez, M. Ritzenthaler, Mme Thiery.
CFE-CGC	Mme Biarnaix-Roche, MM. Nicoud, Souami.

CFTC	Mme Coton, MM. Heitz, Lecomte.
CGT	Mme Chay, MM. Dru, Garcia, Mme Garreta, MM. Meyer, Naton, Rabhi, Mme Tatot.
CGT-FO	MM. André, Busiris, Cambou, Quillet, Sabot, Mme Veitl.
Coopération	MM. Landriot, Mugnier.
Entreprises	MM. Asselin, Blachier, Brunet, Mme Couderc, M. Creyssel, Mmes Dubrac, MM. Gardinal, Goguet, Mme Guerniou, M. Guillaume, Mme Hafidou, MM. Kling, Moisselin, Mmes Puzat, Ruin, M. Salleron, Mme Tomé-Gertheinrichs, Ullern, MM. Vermot Desroches.
Environnement et nature	MM. Abel, Boucherand, Gatet, Mme Journé, M. Lesaffre, Mme Marsaud, M. Mayol, Mme Rattez, M. Richard, Mme Van Den Broeck.
Familles	Mmes Balducci, Bigot, Blanc, MM. Desbrosses, Erbs, Mmes Gariel, Kulak.
Non-inscrits	M. Bazot, Mme Beauflis, MM. Breton, Joseph, Noël.
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse	M. Eyriey, Mme Hamel.
Outre-mer	Mmes Arlie, Bouchaut-Choisy, MM. Cambray, Marie-Joseph, Yan.
Santé et Citoyenneté	MM. Boroy, Da Costa, Mme Joseph, M. Raymond.
UNSA	Mme Arav, MM. Darwane, Truffat, Mme Vignau.

Annexe

1

Les avis du CESE

Travail et santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ? (Jean-François Naton, rapporteur), avril 2023.

La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement (Michel Chassang, rapporteur), avril 2023.

Rapport annuel sur l'état de la France 2022 - changer de boussole pour dépasser l'urgence et préparer l'avenir (Julia Grimault et David Meyer, rapporteur.e.s), octobre 2022.

Les métiers de la cohésion sociale, (Evanne Jeanne-Rose, rapporteur), juillet 2022.

Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté (Marie-Claude Martel et Jean-François Naton, rapporteur.e.s), juin 2022.

Métiers en tension (Pierre-Olivier Ruchenstain, rapporteur), janvier 2022.

Les reconversions professionnelles (Florent Compain et Bernard Vivier, rapporteurs), mars 2021.

Crise sanitaire et inégalités de genre (Dominique Joseph et Olga Trostiansky, rapporteuses), mars 2021.

Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien (Nathalie Canieux, rapporteure), décembre 2020.

La prévention du chômage de longue durée dans une perspective d'action territoriale (Luc Bérille et Jean-Michel Pottier), juin 2020.

Travail, emploi et mobilités, (Michèle Chay et Laurent Clévenot, rapporteur.e.s), novembre 2019.

Les jeunes et l'avenir du travail (Dominique Castéra et Nicolas Gougain), mars 2019.

L'emploi des seniors (Alain Cordesse, rapporteur), avril 2018.

Les nouvelles formes du travail indépendant (Sophie Thiéry, rapporteure), novembre 2017.

Le développement de la culture du dialogue social en France (Luc Bérille et Jean-François Pilliard), juin 2016.

La prévention des risques psychosociaux (Sylvie Brunet, rapporteure), mai 2013.

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

lecese.fr

Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411230018-000623 - Dépôt légal : juin 2023 • Crédit photo : Dicom

lecese.fr

9, place d'Éléna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00



**PREMIÈRE
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les éditions des
Journaux officiels

N° 41123-0018

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-167391-5



9 782111 673915